



Rétablissement à la suite des inondations – Ce que vous devez savoir avant d’entrer dans votre résidence

En tant que propriétaire de la propriété touchée, il est de votre responsabilité de veiller à ce que celle-ci offre un environnement sécuritaire et sain pour vous et ceux qui l’occupent. Vous devez donc prendre les mesures appropriées pour que le nettoyage et le rétablissement commencent le plus tôt possible.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter [le livret détaillé sur le rétablissement à la suite des inondations \(version anglaise\)](#) disponible à l’adresse www.saintjohn.ca.

Veuillez prendre en compte les renseignements suivants à votre retour à votre domicile

Appels à effectuer :

Si votre propriété a subi des dommages, appelez immédiatement votre agent d’assurance pour obtenir des conseils. Si vous n’avez pas d’assurance ou si vous ne connaissez pas le statut de votre assurance, nous vous suggérons de prendre des mesures immédiates pour nettoyer votre maison et documenter/photographier les dommages (si possible, faites également des vidéos). Dressez une liste des objets qui ont été sortis de votre maison et gardez vos reçus.

Pour bénéficier du Fonds d’aide aux sinistrés, inscrivez-vous auprès de SNB en composant le 1-888-298-8555 ou en visitant le site www.snb.ca/omu.

Mesures à prendre :

- 1) Lorsque vous entrez dans votre maison, si elle semble sèche, explorez l’intérieur.
- 2) S’il y a ou il y a eu de l’eau au-dessus de vos prises de courant et que le courant n’a pas été coupé, sortez immédiatement et appelez Saint John Energy au 658-5252.
- 3) S’il semble y avoir des dommages structuraux importants (murs penchants, fondation déplacée, etc.), ou que vous remarquez d’autres risques immédiats (comme une odeur de gaz, des fils électriques par terre), sortez immédiatement et composez le 911. Pour obtenir des détails sur la manière d’obtenir des conseils et des services, incluant l’accès à des équipes d’inspection, visitez www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/pa-ap/pdf/Report_Damages/FactSheet-HealthSafetyInspections-FR.pdf.
- 4) Si vous êtes locataire, veuillez communiquer avec le propriétaire avant d’entrer dans la maison ou de remédier aux dommages causés par les inondations.
- 5) Si vous n’avez pas rencontré de problèmes jusqu’à présent, effectuez l’auto-évaluation ci-dessous.

Auto-évaluation :

Votre sécurité est toujours la priorité numéro un. Gardez cela à l'esprit lorsque vous entrez dans votre résidence et commencez à évaluer les dommages que votre résidence a pu subir.

Déterminez les problèmes relatifs aux services essentiels au moment d'entrer. Les besoins essentiels comprennent le gaz, l'électricité, l'eau potable et le besoin de pomper l'eau.

Vérifiez la présence de moisissures. À ce stade, le plus grand risque pour votre maison et votre santé est la présence et la croissance de moisissure. Elles peuvent commencer à se développer dans les 24 heures. La meilleure défense est d'immédiatement nettoyer, sécher, ou jeter les objets mouillés ou endommagés.

N'utilisez pas de réchaud de camping, de radiateur à gaz, de barbecue, de générateur, etc. dans votre maison.

Vérifiez l'état de la nourriture dans votre maison. Pour éviter les risques pour la santé liés à la contamination des aliments, tous les produits périssables, les aliments emballés sous vide et tous les autres aliments touchés par les inondations devraient être jetés. Tous les autres aliments, incluant les aliments en conserve ou en bouteille qui pourraient avoir été en contact avec les eaux des inondations, doivent être jetés.

En cas d'urgence, composez le 911.

Numéros de téléphone importants

Fonds d'aide aux sinistrés et inspections en matière d'hygiène et de sécurité

Pour vous inscrire au Fonds d'aide aux sinistrés et avoir accès aux programmes en matière d'hygiène et de sécurité de la province du Nouveau-Brunswick, incluant les inspections de propriétés, les équipes et les rapports d'inspection, composez le **1-888-298-8555**.

Rebranchements électriques

Les clients de Saint John Energy doivent faire la demande auprès de leur électricien. Le délai pour le rebranchement après qu'un électricien a pris les mesures appropriées et qu'une demande a été présentée à Saint John Energy peut être jusqu'à deux jours. Pour plus de renseignements, communiquez avec Saint John Energy au **(506) 658-5252**.

Croix-Rouge canadienne

Pour les ressources offertes par la Croix-Rouge canadienne, incluant les demandes d'hébergement, composez le **1-800-863-8582**.

Réseau de santé Horizon

Pour les services de l'équipe mobile d'intervention en situation de crise en santé mentale, composez le **1-888-811-3664** (de 8 h à minuit), ou si vous avez besoin d'une oreille attentive, appelez

la ligne d'écoute provinciale Chimo au **1-800-667-5005**. Ils offrent un service anonyme 24 heures sur 24.

Eau potable (pour ceux qui utilisent l'eau du système de Saint John Water et ceux qui ont un puits privé)

Pour toute question ou préoccupation, les résidents qui sont clients du **Service d'eau potable de Saint John Water** ou du réseau d'égouts peuvent communiquer avec The City **(506) 658-4455**.

Les résidents des secteurs touchés par les inondations qui ont un **puits privé** ont été informés par la province du Nouveau-Brunswick de ne pas utiliser leur puits avant qu'il n'ait été désinfecté et que les analyses d'eau aient été effectuées.

Le gouvernement provincial offre un service d'analyse d'eau gratuit des puits qui ont été directement touchés par les récentes inondations. Dès le 17 mai, des trousse de prélèvement d'échantillons d'eau seront disponibles aux centres de Service Nouveau-Brunswick pour les propriétaires de puits privés. Plus de renseignements sont offerts par le **ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux — région de Saint John au (506) 658-2558**.

Aide pour le nettoyage à la suite des inondations et collecte des ordures

Pour obtenir des renseignements sur la manière de vous protéger lors du nettoyage de votre maison et sur l'équipement de nettoyage et les techniques appropriés, veuillez vous reporter au [livret sur le rétablissement à la suite des inondations \(version anglaise\)](#) à l'adresse saintjohn.ca, ainsi qu'à l'information fournie par le [Bureau du médecin-hygiéniste en chef](#).

Trousses de nettoyage

La Croix-Rouge canadienne offre de trousse de nettoyage des dégâts causés par les inondations aux gens qui sont en mesure de regagner leur domicile de façon sécuritaire et de commencer le nettoyage. Il est possible de se procurer ces trousse gratuites au bureau de la Croix-Rouge situé au 120, rue MacDonald (Place Loch Lomond) à Saint John, de 8 h 30 à 19 h, tous les jours y compris la fin de semaine.

On encourage les bénévoles et les groupes communautaires qui désirent venir en aide aux propriétaires lors des efforts de nettoyage de le faire de manière sécuritaire. L'OGSUSJ a une quantité limitée d'équipements de protection individuelle (EPP) que les groupes et les individus peuvent se procurer. Les demandes pour obtenir le matériel devraient être effectuées auprès de l'OGSUSJ au (506) 658-2910.

Services exceptionnels de collecte des déchets solides : City of Saint John

Débris laissés par les inondations et objets endommagés par les inondations

The City of Saint John offrira aux résidents des secteurs touchés par les inondations des collectes spéciales pour les débris laissés par les inondations et les articles ménagers endommagés. L'horaire est le suivant :

- mardi, 15 mai
- jeudi, 17 mai
- mardi, 22 mai
- jeudi, 24 mai
- mardi, 29 mai

- jeudi, 31 mai

Pour prendre des dispositions pour la collecte, veuillez appeler le 658-4455 pour choisir la date qui vous convient le mieux. Veuillez vous assurer que les articles sont placés en bordure de la route avant **7 h 30** et qu'ils sont séparés en **quatre piles** :

- Débris provenant des cours d'eau (ils ne doivent pas être placés dans les bacs de compostage)
- Produits blancs (comme les électroménagers endommagés)
- Sacs de sable
- Déchets placés dans des sacs (les déchets qui peuvent être placés dans des sacs doivent l'être)

The City organisera des collectes spéciales pour les résidents qui demeurent sur des allées ou des routes privées. Les résidents de ces secteurs doivent placer leurs biens au bout de leur route et appeler le 658-4455 pour prendre des dispositions pour la cueillette selon le calendrier ci-haut.

Collecte habituelle des sacs à ordures et du compost

Les horaires qui avaient été suspendus dans les secteurs touchés par les inondations reprennent maintenant. Les dates et les secteurs pour cette semaine sont les suivants :

- Secteur du chemin Ragged Point — une collecte spéciale a eu lieu le 15 mai
- Secteur du chemin Westfield — une collecte spéciale aura lieu le jeudi 17 mai
- Secteur du parc Dominion — la collecte habituelle reprendra le vendredi, 18 mai

Nous rappelons à tous les résidents de ne pas placer de débris provenant des cours d'eau dans le compost. Ces débris sont considérés comme étant contaminés et doivent être jetés au site d'enfouissement.

Site d'enfouissement Crane Mountain : heures d'ouverture pour ceux qui désirent y apporter directement leurs débris

Heures d'ouverture prolongées pour la collecte des débris laissés par les inondations du 19 mai au 30 juin 2018

Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h

Le samedi de 7 h 30 à 17 h

Le dimanche — fermé

****Ouvert le jour de la fête de la Reine — le lundi 21 mai****